

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1530

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	100 000
TOTAUX	0	100 000
SOLDE	-100 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Le projet annuel de performance mentionne des dépenses, en autorisations d'engagements, d'un milliard d'euros au titre du financement du site unique de la DGSi qui permettra de réunir l'ensemble des personnels des services centraux de la DGSi, aujourd'hui répartis sur plusieurs sites.

Le chantier est estimé à 1,2 milliards d'euros.

Le présent amendement d'appel vise à en savoir davantage sur le montage retenu pour un coût aussi élevé.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 100 000 d'euros pour l'action n° 05 : « Affaires immobilières » du programme n° 216 : « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».